17 Jan 1794

1793.

N°. 2091.

DÉCRET
DE LA
CONVENTION NATIONALE,

Du 28e. jour de Nivôse, an second de la République Française, une et indivisible,

Relatif aux Fabricans des papiers et Propriétaires de Papeteries.

LA Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des assignats et monnoies, décrete:

ARTICLE PREMIER.

Les fabricans de papiers et propriétaires des papeteries seront tenus de mettre leurs noms et ceux de leurs manufactures dans les formes dont ils se serviront pour la fabrication du papier, à peine de trois mille livres d'amende, et de confiscation du papier qui sera fait en contravention au présent article.

II.

Le papier-assignat sera fabriqué suivant les dimensions et avec le signes caractéristiques qui seront déterminés par le com ité des assignats.

III.

L'insertion du présent décret au bulletin, tiendra lieu de promulgation.

Visé par l'inspecteur. Signé *AUGER.*

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 3 Pluviôse, an second de la République, une et indivisible. *Signé* VADIER, *président*; G. BOUQUIER et MONMAYOU, *secrétaires.*

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Corps administratifs et Tribunaux, que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher, et exécuter dans leurs départemens et ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature et le sceau de la République. A Paris, le troisième jour de Pluviôse, an second de la République Française, une et indivisible. *Signé* DALBARADE. *Contresigné* GOHIER. Et scellée du sceau de la République.

Certifié conforme à l'original.

Conforme à l'exemplaire timbré du sceau de la République, certifié par le Ministre de la Justice consigné dans les registres, et déposé aux archives du Département de

Vaucluse. A Avignon, le 26 Pluviôse, deuxieme Année Républicaine.

Signé COTTIER-JULIAN, *secrétaire-général.*

Conforme à l'exemplaire certifié par l'Administration du Département et déposé aux archives du District d

A AVIGNON, chez ALPHONSE BERENGUIER, Imprimeur du Département, Rue de la Calade.

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
v.11
no.39

THE NEWBERRY LIBRARY